



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical  
du 23 avril 2010*

### **Réunion du comité syndical du 23 avril 2010**



Le comité syndical s'est réuni le 23 avril 2010 au Parc du Marquenterre à Saint-Quentin-en-Tourmont, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

###### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

###### **Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

##### **Membres suppléants :**

###### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Jean-Pierre TETU

###### **Représentants des Communes**

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Monsieur Maurice CAILLEUX
- Monsieur Alain BELPAUME
- Monsieur Alain BAILLET

#### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Marc FAUQUEMBERGUE
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Gérard BORDE
- Monsieur Dominique BERJOT

- Madame Aleth CREPIN
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Angèle SONTA
- Monsieur Jérôme COURTOIS
- Madame Valérie MONFLIER

### **ABSENTS EXCUSES :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Francis LEC
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Pierre LINEATTE

#### Représentants des Communes

- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jacky TISON

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

#### **1 - Approbation des comptes rendus des réunions des 4 février et 4 mars 2010**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes rendus des réunions du comité syndical qui se sont tenues les 4 février et 4 mars 2010.*

#### **2 - Rapport d'Information - Désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au sein du comité syndical**

*Lors de sa réunion en date du 31 mars 2010, le Conseil général de la Somme a procédé à la désignation de Monsieur Bernard DAVERGNE en lieu et place de Monsieur Pierre LINEATTE en tant que délégué titulaire et de Monsieur Pierre LINEATTE en lieu et place de Madame Sarah THUILLIEZ en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.*

*Le comité syndical prend acte.*

#### **3 - Modification du Règlement Intérieur**

*Après en délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier l'article 7 annexé au présent rapport de la manière suivante :*

*Le comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical.*

*Il est créé quatre commissions permanentes qui sont dénommées ainsi :*

- 1 – Aménagement*
- 2 – Environnement et gestion des espaces naturels*
- 3 – Ressources humaines et moyens*
- 4 – Finances*

*Les commissions permanentes sont convoquées par le Président ou un Vice-Président par délégation du Président.*

*Chacune de ces commissions comprend sept membres. Chaque commission a pour Président un Vice-Président du Syndicat Mixte et comme Vice-Président un membre du Bureau.*

*Il peut être créé des commissions spéciales pour l'examen d'une ou plusieurs affaires.*

*Leur composition et leurs attributions sont définies par le comité syndical.*

*Les séances des commissions ne sont pas publiques.*

*Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leurs avis et propositions à la majorité des membres présents, sans qu'aucun quorum ne soit exigé.*

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.  
ainsi que de modifier l'article 10 de la manière suivante :  
« Le nombre de Vice-Présidents est fixé à quatre ».

#### **4 - Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le Président propose la candidature de Madame Geneviève DOMITILE au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.  
Aucun autre candidat ne se présente.

Madame Geneviève DOMITILE est élue, par 34 voix, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

#### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour les années 2006/2007/2008**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour les années 2006/2007/2008.

#### **Service Finances**

##### ➤ **Compte de gestion 2009**

#### **5 - Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif 2009 du budget principal ainsi que d'approuver le compte de gestion 2009.

#### **6 - Budget annexe de Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe Destination Baie de Somme ainsi que d'approuver le compte de gestion 2009.

#### **7 - Budget annexe ZAC du Royon**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe ZAC du Royon ainsi que d'approuver le Compte de Gestion 2009.

#### **8 - Budget annexe Centre Conchylicole**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de constater l'identité des valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe Centre Conchylicole ainsi que d'approuver le compte de gestion 2009.

##### ➤ **Compte administratif 2009**

#### **9 - Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2009.

#### **10 - Budget annexe de Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009.

#### **11 - Budget annexe ZAC du Royon**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2009.

#### **12 - Budget annexe Centre Conchylicole**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009.

##### ➤ **Affectation des résultats 2009**

#### **13 - Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du Compte Administratif 2009 au Budget Supplémentaire dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		272 330,53 €
002 résultat de fonctionnement reporté		416 727,49 €

#### **14 - Budget annexe de Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte administratif 2009 au budget supplémentaire dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 838 447,61 €
002 résultat de fonctionnement reporté	17 575,09 €	

#### **15 - Budget annexe ZAC du Royon**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du Compte Administratif 2009 au Budget Supplémentaire dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		92 336,86 €
002 résultat de fonctionnement reporté		96 298,20 €

#### **16 - Budget annexe Centre Conchylicole**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte administratif 2009 au budget supplémentaire dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 015,48 €	

#### **17 – Signature d'une convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide, à l'unanimité, de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 4 500 971 € ; d'inscrire au budget du Syndicat Mixte, tous budgets confondus, la somme de 8 631 431,63 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 91,77 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat et d'autoriser le Président à signer la convention, jointe à la présente délibération, avec le représentant de l'Etat par laquelle le Syndicat Mixte s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

#### ➤ **Budget supplémentaire 2010**

##### **18 – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2010 du budget principal au niveau du chapitre.

##### **19 – Budget annexe de Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2010 du budget annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.

##### **20 – Budget annexe ZAC du Royon**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2010 du budget annexe ZAC du Royon au niveau du chapitre.

##### **21 – Budget annexe Centre Conchylicole**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2010 du budget annexe Centre Conchylicole au niveau du chapitre.

##### **22 – Budget consolidé**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2010 consolidé au niveau du chapitre.

##### **23 – Dotation globale de fonctionnement – Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique – Année 2009 – Modalités de répartition**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les montants de la dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants (la dépense est inscrite au Budget 2010).

## **24 – Modifications des régies d’avances de Destination Baie de Somme**

### **24 - « Aire autoroutière de la Baie de Somme »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances de l’Aire Autoroutière de la Baie de Somme.*

### **24/1 - « Hôtel Cap Hornu »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances de l’Hôtel du Cap Hornu.*

### **24/2 - « Golf de Belle Dune »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances du Golf de Belle Dune.*

### **24/3 - « Maison de la Baie de Somme et de l’Oiseau »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances de la Maison de la Baie de Somme et de l’Oiseau.*

### **24/4 - « Musée Picarvie »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances du Musée Picarvie.*

### **24/5 - « Aquaclub de Belle Dune »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances de l’Aquaclub de Belle Dune.*

### **24/6 – Modification de la régie d’avance Destination Baie de Somme**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances Destination Baie de Somme.*

### **24/7 - « Jardins de Valloires »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances des Jardins de Valloires.*

### **24/8 - « Parc du Marquenterre »**

*Au vu d’un certain nombre d’anomalies dans la rédaction des arrêtés constitutifs des régies de recettes et d’avances des sites de Destination Baie de Somme (domiciliation, montant d’encaisse, liste des recettes et dépenses pouvant être effectuées) et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications des régies d’avances du Parc du Marquenterre.*

## **25 - Modifications des régies de recettes de Destination Baie de Somme**

### **25 - « Aire Autoroutière de la Baie de Somme »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications ci-dessus de la régie Aire Autoroutière de la Baie de Somme.*

### **25/1 - « Aquaclub Belle Dune »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l’unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes de l’Aquaclub Belle Dune.*

**25/2 - « Golf de Belle Dune »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes du Golf de Belle Dune.*

**25/3 - « Hôtel Cap Hornu »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes de l'Hôtel du Cap Hornu.*

**25/4 - « Hôtel Cap Hornu Bar Restaurant »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes de l'Hôtel du Cap Hornu / Bar / Restaurant.*

**25/5 - « Les Jardins de Valloires »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité les modifications ci-dessus de la régie de recettes des Jardins de Valloires.*

**25/6 - « Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau.*

**25/7 - « Parc du Marquenterre »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes du Parc du Marquenterre.*

**25/8 - « Musée Picarvie »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes du Musée Picarvie.*

**25/9 - Taxe de séjour**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modifications ci-dessus de la régie de recettes de la taxe de séjour.*

**26 - Taxe de séjour**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes jointes en annexe pour les années 2007, 2008 et 2009 et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.*

**27 - Taxe de séjour – Demande de dégrèvement**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le dégrèvement total de la taxe de séjour forfaitaire pour l'année 2010, du camping « le Rompval » et demande que le dégrèvement, pour l'année 2011, soit mis au vote lors d'un prochain comité syndical.*

**28 - Droits de chasse saison 2010/2011 (de août à janvier inclus)**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités tarifaires des droits de chasse pour la saison 2010/2011, aux montants identiques à la saison 2009/2010.*

**29 – Ajustement de tarifs pour 2010**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions tarifaires 2010 des sites de Destination Baie de Somme.*

**Service Juridique**

➤ **Commune de Noyelles-sur-Mer - Marais des 400 coups**

**30 - Signature d'un bail de chasse et de pêche avec la commune**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le bail de chasse et de pêche joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.*

**31 - Rapport d'information - Délégation de service public pour la gestion des parties collectives du Centre Conchylicole**

*Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des parties collectives du Centre Conchylicole du Crotoy.*

*Par délibération en date du 26 novembre 2009, le comité syndical a :*

- décidé, à l'unanimité, le recours à la délégation de service public pour la gestion, la maintenance et l'entretien des parties collectives du Centre Conchylicole,
- approuvé le cahier des charges de cette délégation,
- autorisé le lancement de la procédure de mise en concurrence et de dévolution de la délégation de service public par voie d'affermage, en application des articles L 1411-1 à L 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 4 mars 2010, le comité syndical a approuvé la liste des candidats admis à présenter une offre.

Le programme définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations ainsi que les conditions de tarification du service rendu à l'usager a été envoyé à VEOLIA Eau unique candidat le 12 mars 2010.

La date limite de remise de l'offre est fixée au 12 avril 2010.

Cette offre sera appréciée au vu des solutions techniques, financières et juridiques proposées.

La commission de délégation de service public se réunit le 23 avril 2010 afin de procéder à l'ouverture de l'offre, d'analyser cette offre et de rendre un avis motivé.

Au vu de cet avis qui vous sera communiqué en séance et, en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, je pourrai engager librement toute discussion utile avec l'entreprise ayant présenté une offre.

Je vous saisisrai, lors du prochain comité syndical, du choix auquel j'aurai procédé, après vous avoir préalablement transmis le rapport de la commission, présentant notamment, l'analyse de la proposition, les motifs du choix et l'économie générale du contrat.

Le comité syndical prend acte.

## ➤ **Marchés Publics**

### **32 – Renforcement de la cohésion sociale**

Après en avoir délibéré et dans le souci de renforcer la cohésion sociale sur notre territoire et dans le cadre d'une politique de développement durable, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en œuvre des dispositifs évoqués ci-dessus.

### **33 - Règles de publicité**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les nouvelles règles de publicité avec une mise en application au 1<sup>er</sup> mai 2010.

### **34 - Reproduction et impression sur tout support pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de déclarer la consultation infructueuse et autorise le Président à relancer les lots 1 et 2 en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **35 - Location de véhicules automobiles pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme**

Au vu du rapport d'analyse des offres, joint à la présente délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir :

- pour le lot 1 : les offres économiquement les plus avantageuses suivantes, présentées par « Le Palais de l'Automobile » (Renault Abbeville)

\* pour un véhicule particulier, 5 places, HDI ou DCI 70 / 4 CV – 5 portes : un loyer mensuel de 252 € TTC par véhicule

\* pour un véhicule particulier, 5 places, HDI ou DCI 90 / 5 CV – 5 portes : un loyer mensuel de 304 € TTC par véhicule ou 310 € TTC (avec ESP)

\* pour un véhicule particulier, 9 places, HDI ou DCI 90 / 7 CV – 4 portes : un loyer mensuel de 432 € TTC par véhicule

- pour le lot 2 : l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par « Le Palais de l'Automobile » (Renault Abbeville), pour un véhicule utilitaire 2 places – HDI ou DCI 70 / 6 CV – 3 portes : un loyer mensuel de 269 € TTC

- pour le lot 3 : l'offre économiquement la plus avantageuse, présentée par PAILLARD Automobiles (Peugeot Abbeville) pour un véhicule de société 2 places – HDI ou DCI 70 / 4 CV – 3 portes : un loyer mensuel de 259,30 € TTC

et d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

### **36 - Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de Novembre 2009 à mars 2010**

Le comité syndical prend acte.

### **37 – Transport de fonds des recettes des sites de Destination Baie de Somme – Choix du candidat**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle de la Société BRINK'S.

➤ **Maison de la Baie de Somme**

**38 - Vente de matériel**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la vente de ce matériel.*

**Service Ressources Humaines**

**39 - Gestion du personnel**

**Aire Autoroutière – Mise en place d'une Convention Collective**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à entreprendre les démarches administratives permettant la mise en place volontaire de la Convention Collective « Espaces de loisirs, d'attractions et culturels » aux agents de l'Aire Autoroutière à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010.*

**Remplacement de poste permanent vacant**

**Hôtel Restaurant du Cap Hornu - Contrat à Durée Indéterminée**

• **Second de cuisine**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui nomme cet agent second de cuisine à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, à compter de la mi-mai 2010.*

**Tronc Commun - Contrat à Durée Indéterminée**

• **Chargé de mission Communication**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui nomme cet agent journaliste au service Communication, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.*

**Avenants à des Contrats à Durée Indéterminée - Hôtel Restaurant du Cap Hornu**

• **Chef de rang**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui nomme cet agent chef de rang à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.*

• **Technicien**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui nomme cet agent Technicien - statut Agent de Maîtrise- à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.*

**SYNDICAT MIXTE**

**Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'ingénieur territorial**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur à temps complet au tableau des effectifs*

**Transformation d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi en poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer ce Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs.*

**Transformation d'un poste d'Administrateur territorial en poste d'Administrateur territorial Hors Classe**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'Administrateur et de créer un poste d'Administrateur Hors Classe à temps complet au tableau des effectifs.*

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les différentes modifications du tableau des effectifs joint à la présente délibération, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Somme qui se réunira prochainement.*

**40 - Remboursement de frais engagés par les agents lors du salon Tendances Nature à Reims**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge la somme correspondant à la différence des frais réellement engagés et le montant restant à la charge de*

chacun des quatre agents, soit : 22,04 € pour Gaëlle LIENHARDT, 65,38 € pour Benjamine THUILLIER, 101,67 € pour Romain DUTHILLEUL et 39,89 € pour Ludovic Dupont.

### Service Gestion des Milieux Naturels

#### **41 - Signature d'une convention avec la Région de Picardie**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention financière jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

#### **42 – Mesures agro-environnementales**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la candidature du Syndicat Mixte comme opérateur de la MAET en 2011 et d'autoriser le Président à solliciter les financements de l'Etat et de L'Union Européenne.

### Service Aménagement

#### ➤ **Commune du Crotoy**

#### **43 - Quartier nord - Phase 1 – Maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'engager la maîtrise d'œuvre du projet, qui se décompose comme suit :

- maîtrise d'œuvre conception (PRO ACT)		39 000 € HT
- procédures réglementaires (déclaration loi sur l'Eau)		15 000 € HT
		-----
		54 000 € HT

ETAT OGS	20 %	10 800 €
REGION PICARDIE	30 %	16 200 €
COMMUNE DE LE CROTOY	20 %	10 800 €
SYNDICAT MIXTE (Dotation Investissement CG 80)	30 %	16 200 €
	100 %	54 000 €

- valide le plan de financement prévisionnel présenté et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers,

- approuve le cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre et autorise le Président à procéder au lancement des consultations, en procédure adaptée, avec sélection des candidatures.

#### **44 - Construction des parties collectives du Centre Conchylicole – Signature d'un avenant**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 avril 2010 et a émis un avis favorable quant à la passation de l'avenant au lot 4 « gros œuvre ».

Les avenants relatifs aux lots 2, 14 et 16 faisant moins de 5% du marché total n'ont pas à être présentés en commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants avec les Sociétés RAMERY Bâtiment, EEP, AQUASSYS et STPA SAS.

#### ➤ **Commune de Cayeux-sur-Mer**

#### **45 - Gestion des Flux touristiques : Aménagement d'une aire de rupture de charge sur la friche de l'ancien camping rue Dumont d'Urville**

Après en avoir délibéré et au vu de la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2010 et de l'acceptation du Cabinet Urbicus en date du 22 avril 2010, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider :

- le transfert de maîtrise d'ouvrage de cette opération, de la commune de Cayeux-sur-Mer au profit du Syndicat Mixte,
  - la cession par la commune de Cayeux-sur-Mer au profit du Syndicat Mixte, du marché concernant la mission « Etudes Préliminaires », avec le cabinet AxP.URBICUS, mandataire du groupement titulaire,
  - le plan de financement prévisionnel de la phase « Etudes Préliminaires », comme suit :
- |                                   |     |          |
|-----------------------------------|-----|----------|
| - Syndicat Mixte (Dotation CG 80) | 35% | 14 000 € |
| - Commune de Cayeux-sur-Mer       | 65% | 26 000 € |

-----  
40 000 € HT

et autorise le Président à signer l'avenant n°1 correspondant, ainsi qu'à engager les consultations relatives aux relevés topographiques.

#### ➤ **Digue des Bas-Champs**

#### **46 - Avenant n° 1 à la concession d'endigage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la concession d'endigage et d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime, joint à la présente délibération.*

#### ➤ **Zones Urbanisées du Vimeu**

##### **47 - Plan de financement – Phase 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer les procédures d'appel d'offres pour l'engagement de la phase 1 :*

- *Marché de maîtrise d'œuvre*
- *Marché de bureau d'étude pour l'établissement des procédures administratives*
- *Travaux de rechargement en galet pour le maintien du cordon*

#### ➤ **Commune d'Ault**

##### **48 - Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet - Modalités de Concertation du Public**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les objectifs poursuivis par la Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet ainsi que les modalités de concertation relatives à ce projet.*

#### ➤ **ZAC du Royon**

##### **49 - Belle Dune Centre - Projet d'extension**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner son accord à la réalisation, sur le site de Belle Dune, d'un nouveau programme de résidences de Tourisme Pierre et Vacances comprenant la réalisation de 60 logements et autorise le Président à :*

- *céder à la SNC Belle Dune Village au prix forfaitaire de 260 000 € HT, les parties de parcelles cadastrées BD n°1 et n°2 sises commune de Fort-Mahon pour une superficie d'environ 3 800 m<sup>2</sup>, représentant un droit à construire de 3 300 m<sup>2</sup> de SHON (emprise foncière des 60 logements), ainsi que l'emprise du parking d'une superficie d'environ 2 590 m<sup>2</sup>,*
- *approuver les principales conditions de cette cession telles qu'elles figurent en annexe 2 au présent rapport,*
- *mandater un notaire pour faire procéder à l'élaboration d'une promesse de vente,*
- *procéder aux consultations en vue de l'élaboration du document d'arpentage*
- *engager toute démarche technique ou administrative liée à la mise en œuvre de cette opération et visant à engager toute étude de maîtrise d'œuvre, lancement de consultations ou appel d'offres pour la réalisation des travaux à la charge du Syndicat Mixte,*
- *ainsi qu'à autoriser Pierre et Vacances Développement à déposer un permis de construire préalablement à la signature de la promesse de vente,*